



EXTRAIT DE PÉTITION **(Conforme au Règlement)**

Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 1 297 pétitionnaires.

Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec

Les faits invoqués sont les suivants :

CONSIDÉRANT QUE le consortium gazier Rabaska a obtenu en 2007, par décret du gouvernement du Québec, l'exclusion de 272 hectares de territoire agricole à l'extrémité est de Lévis, ce qui équivaut à 2,7 fois les Plaines d'Abraham;

CONSIDÉRANT QU'en 2007, la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) a rendu un avis défavorable au projet d'un port méthanier jugé trop dommageable pour l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE ce décret a été émis pour ce seul projet méthanier, abandonné en 2013;

CONSIDÉRANT QUE l'entente signée à l'époque entre l'Union des producteurs agricoles et le promoteur Rabaska prévoyait, en cas d'abandon, qu'un retour en zone agricole serait demandé conjointement;

CONSIDÉRANT QU'en 2024 ce territoire est toujours exclu de la zone agricole, malgré l'abandon du projet;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec est à finaliser les démarches d'acquisition de ce territoire dans le but d'y implanter un projet industriel;

CONSIDÉRANT QUE ce développement entraînerait :

- la destruction irréparable de terres agricoles, d'habitats naturels et humides, ainsi que la bordure fluviale abritant des espèces endémiques menacées;
- l'effacement irrémédiable d'un patrimoine paysager unique; et
- le risque de répercussions néfastes sur un territoire plus grand;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à protéger 30% de notre territoire en terres publiques d'ici 2030.

Et l'intervention réclamée se résume ainsi :

Nous, signataires, demandons au gouvernement du Québec qu'il assure la conservation des 272 hectares d'agriculture et de nature sur le coteau de la Martinière à Lévis par la création d'une aire protégée agriculture-nature.

Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.

Sol Zanetti
Député de Jean-Lesage

18 février 2025

Date de signature de l'extrait